Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604002-DE

2026-04-002
Séance du Mercredi 8 Avril 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Absents représentés	1
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le huit Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le premier Avril deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUDOUIN Bénédicte à Mme PERCHE Olivia

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. LEROUX Arnaud

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-04-002 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – SIMADE 35

Le Syndicat Intercommunal de soins infirmiers et de maintien à domicile des personnes âgées, dont le siège social se situe à Noyal-sur-vilaine, a pour objet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées. Ce syndicat intervient sur douze communes. Les statuts du syndicat prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune. Les communes adhérentes sont les suivantes :
ACIGNE - BRECE - CESSON SEVIGNE - CHANCE - CHATEAUGIRON - DOMLOUP - NOUVOITOU - NOYAL/VILAINE - OSSE - ST AUBIN DU PAVAIL - SERVON/VILAINE - THORIGNE FOUILLARD.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604002-DE

Le service de soins à domicile a pour but :

- d'éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent,
- de faciliter un prompt retour au domicile après hospitalisation,
- de prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de santé de la personne,
– d'éviter ou retarder l'admission en section de cure médicale ou en établissement de long séjour.

Le conseil municipal est invité à nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est précisé qu'environ quatre réunions ont lieu dans l'année, en soirée.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire :
- 2 délégués titulaires
- 2 délégués suppléants

Vu le résultat du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne:

DELEGUES TITULAIRES :
Mme BEAUDOUIN Bénédicte
M. LEROUX Arnaud

DELEGUES SUPPLEANTS :
Mme THEBAULT Céline
Mme GANDEMER Nathalie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)